



MARTIN

DESSERT



Code : 1625-19

GÂTEAU SANTÉ AUX BLEUETS

Valeurs Nutritives

Valeur Nutritives / Nutrition Facts		
pour 2 morceaux (100 g) / per 2 pieces (100 g)		
Calories 280	% Daily Value*	
% valeur quotidienne*		
Lipides / Fat 15 g		20%
Saturés / Saturated 1.5 g		8%
+Trans / Trans 0.1 g		
Glucides / Carbohydrate 33 g		
Fibres / Fibre 1 g		4%
Sucres / Sugars 20 g		20%
Protéine / Protein 3 g		
Cholestérol / Cholesterol 50 mg		
Sodium / Sodium 240 mg		10%
Potassium 50 mg		1%
Calcium 20 mg		2%
Fer / Iron 0.75 mcg		4%

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup
*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Sucres (sucre, purée de pomme (pomme, eau, acide citrique)), Bleuets, Farine de blé, Œuf entier liquide, Huile de canola, Eau, Préparation à gâteau (amidon de maïs modifié, substances lactiques modifiées, poudre à pâte, farine de blé enrichie, sel, amidon de blé, huile de soya, carboxyméthyl cellulose) Amidon de maïs, Jus de citron fait de concentré (eau, jus de citron concentré, sulfites, huile de citron)

Contient : Blé, Œuf, Sulfites, Lait, Soya
Peut contenir : Orge, Avoine

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : 1.375" (1"3/8)
- Dimension de la portion : 2.40" x 1.77"
- Poids portion : 50 g

Spécifications d'emballage :

- 45,00 portion(s) / boîte
- 1,00 boîte(s) / caisse
- 2,58 KG poids de caisse brut
- 2,25 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 8,00 caisses / rangée
- 16,00 caisses de haut
- 128,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 3 hrs environ (portion)
Décongeler à 4°C pendant 12 hrs environ (boîte)

Durée de vie du produit :

18 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

5 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

1-Retirer l'emballage du produit. 2- Glisser un couteau sous l'eau chaude et le passer entre les portions déjà coupées. 3- Glisser une spatule sous la portions et la servir dans votre assiette.

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 08/11/2023

Version 4